



Paris, le 03 mai 2020

Syndicat des Inspecteurs d'Académie

46, avenue d'Ivry
75013 Paris

Adresse électronique : contact@syndicat-ia.fr

Site : <https://www.syndicat-ia.fr>

à

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale

Objet : Baccalauréat 2020

Monsieur le ministre,

Contrairement à l'Arc de Triomphe ou à Notre-Dame de Paris, il est encore en notre pays un monument national resté intact : le baccalauréat !

Malgré une année scolaire complexe rythmée par l'occupation des lycées, l'opposition à la réforme, les grèves de transports, notre baccalauréat, hérité de Napoléon, devait connaître sa toute dernière session inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Il semble malheureusement qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, le coronavirus ait eu raison de sa capacité à résister. Il faut se rendre à l'évidence : la session 2020 du baccalauréat ne se déroulera pas comme prévu.

Ce monument fut déjà ébranlé en 1968 où, après une période de mouvements sociaux et sociétaux d'importance, les candidats n'eurent qu'à s'acquitter d'une épreuve orale pour obtenir le précieux sésame d'entrée dans le supérieur puisqu'il est encore à ce jour le tout premier grade universitaire. Actuellement, notre syndicat d'inspecteurs reçoit régulièrement des courriers de nos concitoyens. Ils nous prêtent des pouvoirs que nous n'avons pas. Nous avons en revanche celui de nous adresser à notre ministre de tutelle pour l'alerter sur les écueils et les dangers d'une errance décisionnelle. C'est pourquoi nous vous adressons, monsieur le ministre de l'Éducation nationale, ce courrier.

Les annonces du Premier Ministre, le mardi 28 avril, devant les élus de la Nation, ainsi que vos déclarations à la presse, qui ont suivi dès le lendemain, donnent un certain nombre de repères, mais laissent aussi de nombreuses zones d'ombre. Dans différents domaines (sanitaire, pédagogique, organisationnel...) de nombreuses questions importantes restent sans réponse. Le SIA, dans un récent communiqué, a posé notamment des questions d'ordre juridique qui demeurent en suspens.

Le problème spécifique sur lequel nous voulons vous alerter est ici celui qui concerne les lycées et, en particulier, le baccalauréat.

La première et plus évidente question qui se pose est celle de la possible réouverture des établissements.

A la suite des déclarations du premier ministre, vous avez confirmé qu'on ne pourrait envisager une réouverture des lycées avant le début du mois de juin (avec priorité aux lycées professionnels).

Si l'on ajoute à cela le critère des 15 élèves maximum par classe qui, comme vous l'avez-vous-même suggéré, se traduirait probablement par des cours une semaine sur deux, il apparaît évident que les élèves des lycées généraux et technologiques n'auraient, dans le meilleur des cas, qu'une ou deux semaines de présence réelle en cours. D'autant que dans les LGT les effectifs sont couramment de 36 élèves par classe.

Dans ces conditions, l'intérêt pédagogique serait pratiquement nul et ne justifierait en aucun cas la mise en place d'une organisation complexe et très coûteuse, pour les personnels, en termes d'adaptation de leur travail et de risques inutilement pris. A cela s'ajoute que l'exigence pour les professeurs de travailler à la fois en présence de leurs élèves et à distance augmente les risques psycho-sociaux que le télétravail a déjà fortement induit.

Il nous semble que votre sens des responsabilités devrait vous conduire à prendre acte, dès maintenant, du fait que les lycées généraux et technologiques ne rouvriront pas. Officialiser la fermeture des lycées jusqu'en septembre prochain est un préalable nécessaire pour qu'un travail de réflexion sur les modalités d'obtention du baccalauréat puisse être mené de manière efficace et rationnelle.

La question du baccalauréat 2020

Depuis l'annonce de l'annulation de la plupart des épreuves terminales, les éléments relatifs aux modalités du baccalauréat nous parviennent, au compte-gouttes, par le biais de la FAQ de la DGESCO. Il est de notre devoir de vous signaler, monsieur le ministre, que ce mode de communication est anxiogène et insuffisant pour répondre aux attentes légitimes des personnels.

Plus fondamentalement, le flou inutilement entretenu autour de la réouverture des lycées entraîne une incertitude concernant la possibilité d'attribuer aux élèves une note de troisième trimestre. Cela paralyse l'ensemble de la réflexion puisque la question de l'évaluation du travail des élèves au troisième trimestre est absolument cruciale.

Monsieur le ministre, il y a de très nombreux élèves qui ont pu avoir des notes faibles pendant les deux premiers trimestres ; cela ne les empêche nullement, en temps normal, de progresser au troisième trimestre car ils prennent conscience qu'un effort ultime est nécessaire. L'expérience des enseignants comme la nôtre en atteste chaque année.

Il apparaît nécessaire, en termes d'équité, que la cohorte de cette année connaisse un taux de réussite équivalent à celui de ces dernières années. Pour atteindre ce but, il s'agit d'inventer, dans une situation inédite, les moyens d'accorder l'arithmétique à la justice due à tous les élèves qui sont en terminale.

Plusieurs solutions sont possibles :

- si les lycées rouvrent, même si c'est pour quelques journées en juin, on pourra toujours encourager les professeurs à mettre une note à leurs élèves, en la calculant pour que le taux de réussite de leur classe avoisine le taux national attendu. Il s'agira d'un « bricolage », pratiquement sans aucune signification pédagogique, réalisé par les professeurs sur leurs propres élèves, avec de forts risques d'arbitraire et de distorsions locales ;
- si les lycées ne rouvrent pas (ce qui est le scénario le plus probable et raisonnable), on pourrait demander aux professeurs de rédiger des appréciations très explicites permettant aux jurys d'œuvrer pour aboutir au même résultat. Il s'agirait dès lors d'un « bricolage » partagé entre professeurs et jurys, avec le même risque d'arbitraire ;
- dans un cas comme dans l'autre, on pourrait finalement aussi autoriser la prise compte de certaines notes produites pendant le confinement, à condition qu'elles permettent d'atteindre la cible du taux de réussite attendu. Là encore, le risque d'arbitraire -y compris social - serait fort.

Monsieur le ministre, le point commun entre toutes ces solutions est que l'on atteint bien la cible en termes de taux de réussite, mais par des arrangements fort discutables. Cela pose de très lourds problèmes, non seulement en termes d'équité mais aussi « d'acceptabilité » politique, et risque de « doper » les arguments (de bonne ou de mauvaise foi) que certains développent contre le contrôle continu.

L'autre possibilité, bien-sûr, est que l'Etat prenne ses responsabilités et qu'il propose une solution nationale qui permettrait d'atteindre à la fois la cible du taux de réussite et de l'équité tout en minimisant la responsabilité du local. C'est la solution à laquelle nous vous prions de bien vouloir réfléchir.

Le contexte social, politique, sanitaire et scolaire inédit que nous vivons ne doit pas permettre que cet examen bascule vers un contrôle continu dépourvu de légitimité pédagogique.

Dans le même esprit :

- ce n'est pas aux parents d'endosser la responsabilité d'envoyer ou pas leurs enfants à l'école de la République,
- ce n'est pas aux chefs d'établissement de prendre la responsabilité d'estimer le risque qu'il y aurait à rouvrir leurs collèges ou leurs lycées,
- ce n'est pas aux professeurs et aux inspecteurs de « bricoler », dans leur coin, des « pseudo notes » dans le but d'atteindre le taux de réussite attendu.

Des mesures fortes s'imposent de manière aussi urgente qu'évidente.

La situation est exceptionnelle et vous en prenez la mesure. Il s'agit de reconnaître qu'on ne peut plus cultiver l'illusion d'un baccalauréat identique à celui des années précédentes et de décider qu'il n'y a pas la possibilité, pour le troisième trimestre, de mettre une note qui aurait, pédagogiquement, une moindre signification.

Vous le constatez, la solution du problème doit être politique avant d'être pédagogique et non l'inverse.

Les propositions de certains de nos interlocuteurs à ce sujet seront jugées farfelues, d'autres irréalistes ainsi un concitoyen nous suggère de qualifier l'année scolaire 2019-2020 d'année blanche et de réinitialiser la cohorte en faisant redoubler tous les élèves de la maternelle à la terminale ! D'autres, nous invitent à considérer qu'il faudrait systématiquement proclamer l'admission de tous les candidats en guise de compensation pour dommages subis puisque l'institution scolaire n'a pu mener sa mission dans des conditions normales. Le SIA est bien loin d'adhérer à l'idée que le bac 2020 doit devenir un bac 20/20.

Monsieur le ministre, seule une décision forte et inédite en la matière peut sauver un examen comme le baccalauréat de l'arbitraire local.

Le pilotage par le taux de réussite est absolument nécessaire. Aussi, prenant toute la mesure du caractère exceptionnel de la situation, nous vous demandons de penser les conditions d'obtention du baccalauréat en vertu d'un assouplissement qui tienne compte de la très grande disparité d'enseignement de cette année scolaire.

Tous les élèves ayant plus de 8 de moyenne pourraient obtenir le diplôme sur la base de l'ensemble des notes des deux premiers trimestres. Pour tous les autres élèves, sans exception, des oraux de rattrapage pourrait être proposés, avec des consignes de bienveillance et dans le respect des chapitres qui auraient été traités en leur présence.

Notre proposition nous semble la moins mauvaise des solutions. Aucun élève ne sera leurré : l'année est exceptionnellement difficile à traverser, et les exigences du baccalauréat ne peuvent être celles des années antérieures.

Aucun élève ne sera traité injustement : chacun aura une chance supérieure à ce qu'il en aurait été en situation normale, mais cette clémence – qui n'est pas indulgence – vise à tenir compte des situations de vie de chacun, des souffrances, comme des inégalités de terrain.

Sans doute vous exposerez-vous à des critiques, notamment de la part de certains qui gloseront sur «la perte de valeur du diplôme ». Mais en assumant un rôle historique vous aurez évité une faute majeure : celle de ne pas accorder sa chance de réussir à chaque élève-

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de notre haute considération.

Paris, le 03 mai 2020

Le bureau national

Copies au DGESCO et au Doyen de l'inspection générale